



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Mohimont Gaëtan demeurant Rue Charles Jaumotte 36 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue Charles Jaumotte, 36 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°142R, 142P et 141S.

Le projet consiste en l'extension d'une boulangerie pour la construction d'un atelier et la régularisation de la mise en peinture de la façade et de la pose d'une enseigne, et présente les caractéristiques suivantes : Construction d'un volume arrière de $\pm 80\text{m}^2$ au sol, comprenant un rez-de-chaussée avec toiture plate (hauteur acrotère : $\pm 3,95\text{m}$).

L'annonce de projet en application de l'article R.IV.40 : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Hage), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22 juillet au 30 août 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 11 juillet 2019